



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 24 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :
18 juin 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

E-1 JUIL. 2021
et affichage le :
F-1 JUIL. 2021

7 - Finances Locales
7.10 - Divers

L'an 2021, le 24 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 18 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 juin 2021.

Mme Marie-Noëlle BALLÉ a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Prise de compétence « Mobilités » au 1^{er} juillet 2021

Délégation de Service Public (DSP) du transport urbain et scolaire - Tarifs

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER			X : Mme Valérie DESQUESNE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA			X : M. Frédéric BROGNIART		
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
Mme Cindy BAUDRON	X				
M. Lucien BAZIN			X : Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	40	0	8	6	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	40				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	48				

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

1) **Transport urbain « Amibus » - Tarifs**

Conformément aux dispositions de l'annexe 2 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des transports urbains de la commune de Vire Normandie (chapitre 5 : Régime financier, article 17 : Tarification des services), et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance le 14 juin 2021, il est proposé au Conseil communautaire, de fixer les tarifs du transport urbain « Amibus » sur la commune déléguée de Vire (territoire de Vire Normandie) comme suit.

Etant précisé que l'encaissement des recettes est réalisé par le délégataire de la DSP.

	<u>Tarif normal</u>	<u>Tarif réduit</u> (réservé aux titulaires de la CMU et ayant droit sur présentation d'une attestation)
Clients commerciaux :		
Ticket à l'unité Valable pour un déplacement avec une correspondance possible dans la limite d'une heure (Un aller et retour avec un même ticket unité est interdit)	1,00 €	0,50 €
Le carnet 10 voyages Valable pour 10 voyages (validité illimitée)	7,50 €	3,50 €
Le carnet 10 voyages jeunes Réservé aux moins de 27 ans (justificatif : carte d'identité) Valable pour 10 voyages (validité illimitée)		6,50 €
Le titre correspondance Délivré par les conducteurs Valable pour 1 correspondance sur le réseau (validité 1 heure)		Gratuit
La carte mensuelle Valable du 1 ^{er} au dernier jour du mois Pour voyager autant de fois que l'usager le souhaite sur toutes les lignes Amibus		20 €
La carte annuelle Valable pour une durée de 12 mois Pour voyager autant de fois que l'usager le souhaite sur toutes les lignes Amibus		200 €
Clients scolaires		
La carte scolaire de Vire Normandie Réservée aux élèves domiciliés à 2,5 kms et plus de leur établissement scolaire Valable pour la période scolaire, à raison d'un aller-retour par jour scolaire		92 €

Clients scolaires : Hors horaires scolaires	
Ticket unité « plus scolaire » réservé aux titulaires d'une carte scolaire	0,50 €
Carte annuelle « plus scolaire » Réservées aux titulaires d'une carte scolaire	20 €

***Transport gratuit pour les enfants de moins de 6 ans**

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

2) Transport scolaire – Tarifs 2021/2022

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des transports scolaires de la commune de Vire Normandie (chapitre 5 : Régime financier, article 17 : Tarification des services, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance le 14 juin 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs de transport scolaire, applicables pour l'année scolaire 2021-2022 sur le territoire de Vire Normandie, comme suit.

Etant précisé que l'encaissement des recettes est réalisé par le délégataire de la DSP.

		Tarifs 2021-2022 (suivant délibération communale n°29 du 17 mai 2021)	
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire	12 €	
	Primaire hors secteur avec avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	14 €	
	Primaire hors secteur sans avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	175 €	
	Primaire hors département sans avis favorable de son département	175 €	
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (y compris internes)	92 € (gratuit si 2 enfants de cycle secondaire d'une même famille se sont déjà acquittés de la participation)	
	Elèves hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	175 €	
	Elèves hors département sans avis favorable de leur département	175 €	
	Scolaires empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	92 €	
	Elèves empruntant la navette scolaire VIRE NORMANDIE au départ du Champ de Foire à destination de la Maison Familiale et Rurale La Florie	Elèves de Vire Normandie	92 €
	Elèves Hors Vire Normandie	205 €	
	Ou ticket au trajet 1,60 €		
Tickets au trajet (hors réseau AMIBUS)	Voyageurs commerciaux	1,60 € par trajet	
Correspondants scolaires		Ticket au trajet à 1,60 € Au-delà de 5 trajets, carte au mois (9 €) renouvelable par période de 30 jours	
Gilet de sécurité (obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de VIRE NORMANDIE (hors réseau urbain AMIBUS et navette Champ de Foire vers la Maison Familiale et Rurale).		5 €	
Duplicata carte de transport		12 €	
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		10 €	
Si inscription après le 1^{er} février (moitié de l'année scolaire)		Cartes à demi-tarif	

<p>Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée (possible sur remise d'un justificatif - exemple déménagement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire - Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'un mois après la date d'ouverture des droits à transport - Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%. Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement - Restitution de la carte de transport avec le justificatif - La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement <p>Compte tenu des tarifs pratiqués, ces dispositions ne s'appliquent pas aux élèves de cycle primaire pour lesquels il ne sera procédé à aucun remboursement.</p>
<p>Accès aux Etudiants Possible pour les étudiants domiciliés et fréquentant des établissements situés sur le territoire de VIRE NORMANDIE, avec une <u>carte mensuelle</u>, et sous réserve de places disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.</p>	<p style="text-align: center;">Carte mensuelle à 26 €</p>
<p>Elèves empruntant la navette quartier sud (Vire)</p>	<p style="text-align: center;">Gratuit</p>
<p>Navette Malraux/Saint-Exupéry</p>	<p style="text-align: center;">Gratuit</p>

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



